

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1999, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget supplémentaire 1999 du budget principal est arrêté à la somme de 2 050 142 006,54 F, équilibré en dépenses et en recettes. Ce montant est particulièrement élevé, il représente le tiers du budget primitif. En effet, établi en M14, le budget supplémentaire comporte les écritures comptables :

- de reprises des résultats antérieurs constatés à la clôture 1998 : soit 478,4 MF d'excédent de fonctionnement et 463,9 MF de déficit d'investissement,
- de reports des sommes engagées en 1998 restant à réaliser en dépenses (445 MF) et en recettes (466 MF),
- d'affectation à l'investissement de l'excédent disponible dégagé par la section de fonctionnement pour solder le déficit (331,647 MF).

Compte tenu de ces résultats, le montant disponible à affecter au budget supplémentaire ressort à 35,6 MF. Or, les propositions de crédits nouveaux s'élèvent à 809,9 MF en dépenses et 774,3 MF en recettes. Outre la mise en place des crédits correspondants aux décisions prises pour le décroisement des compétences SDIS-SYTRAL (73,5 MF), les mesures nouvelles concernent principalement la régularisation de transferts patrimoniaux, notamment la sortie des biens meubles remis au service départemental d'incendie et de secours le 1er janvier 1999 pour 136 MF, les cessions gratuites de terrains pour 121 MF dont ceux du parc de Gerland à la ville de Lyon et ceux du secteur de la Saulaie à Oullins pour la ZAC en régie directe. Les autres mouvements portent sur des écritures d'ordre entre sections (406 MF).

En effet, les écritures imposées par la M 14 pour les sorties patrimoniales à titre gratuit, s'analysant comme des subventions en nature entraînent des recettes d'investissement élevées mais pèsent considérablement sur les dépenses de fonctionnement. Pour limiter cette charge, la procédure d'étalement sur 5 ans peut être utilisée, ce qui permet d'augmenter le virement à la section d'investissement de 81 MF. Les recettes d'investissement se trouvent excédentaires, une diminution du programme d'emprunt de près de 155 MF peut donc être envisagée.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse du budget supplémentaire 1999 :

Budget supplémentaire 1999 - budget principal - équilibre général (en F) - tableau n° 1 -

Libellés	Dépenses	Recettes
Investissement		
reports	333 567 439,10	465 824 713,38
propositions nouvelles	270 640 583,66	270 640 583,66
dont emprunts		-154 800 000,00
dont charges à étaler	202 947 620,43	40 589 524,09
dont virement de la section de fonctionnement		81 000 000,00
sous-total investissement	604 208 022,76	736 465 297,04

déficit d'investissement reporté	463 904 622,31	
affectation de l'excédent de fonctionnement à l'investissement		331 647 348,03
total investissement	1 068 112 645,07	1 068 112 645,07
Fonctionnement		
reports	111 143 709,35	0,00
propositions nouvelles	539 238 304,09	503 628 420,31
dont charges à étaler	40 589 524,09	202 947 620,43
dont virement à la section d'investissement	81 000 000,00	
sous-total fonctionnement	650 382 013,44	503 628 420,31
excédent de fonctionnement reporté affectation à l'investissement	331 647 348,03	478 400 941,16
total fonctionnement	982 029 361,47	982 029 361,47
total du budget supplémentaire	2 050 142 006,54	2 050 142 006,54

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les dépenses -

Les inscriptions au budget supplémentaire s'établissent à 650,382 MF dont 111,144 MF au titre des reports et 539,238 MF pour les propositions nouvelles.

Il faut rappeler que la procédure de rattachement des charges à l'exercice mieux maîtrisée en 1998, a entraîné une augmentation sensible des reports par rapport à l'exercice précédent (+ 16,237 MF), tandis que les charges à rattacher connaissent parallèlement un allègement de 25,818 MF.

Le détail des propositions de reports et de crédits nouveaux est présenté par délégation et direction :

- Les reports -

Secrétariat général (0,536 MF) :

Pour la mission prospective, un report de 0,262 MF a été demandé pour poursuivre l'animation des groupes de travail et la démarche sur le millénaire 3.

Les engagements pris avec le Burkina Faso pour le convoyage de bennes à ordures n'ont pu être honorés en totalité sur l'exercice précédent. Ils représentent un report de 0,060 MF.

Direction de la communication (1,357 MF) :

Les reports concernent l'exposition de Perrache-Confluent, la campagne Propreté, le document sur les réalisations à mi-mandat et le rapport annuel, la participation à des salons, l'achat d'espaces publicitaires...

Direction générale des services (30,855 MF) :

Pour la direction des ressources humaines (0,659 MF), les reports concernent le fonds documentaire (0,007 MF), des prestations du comité social (0,022 MF), les frais de formation (0,257 MF), la

cotisation au centre de gestion pour la bourse à l'emploi (0,010 MF), des études en matière d'hygiène et de sécurité (0,207 MF), la médecine du travail (0,156 MF).

Pour la direction des finances et du contrôle de gestion, sur 28,912 MF, 21,083 MF concernent des subventions d'équipement aux budgets annexes pour la réalisation d'aménagements sur des sites DSU ou dans le cadre de pôles de développement économique et de requalification de zones urbaines. Les subventions qui n'ont pu être versées pendant l'exercice 1998 sont pour les principales : 0,723 MF à l'association du personnel la Gourguillonnaise, 4,300 MF de participation complémentaire à l'Agence d'urbanisme et 2,250 MF pour la délocalisation du laboratoire des fraudes à Oullins.

Le report de crédits de la direction des systèmes d'information et de télécommunication (1,285 MF) était nécessaire pour assurer les opérations de maintenance du matériel informatique en cours à la fin de l'exercice 1998.

Délégation générale aux services urbains et à la proximité (16,397 MF) :

Pour la direction de la logistique et des bâtiments, sur 0,839 MF, 0,768 MF ont dû être reportés pour assurer la maintenance des équipements de sécurité du centre d'échange de Lyon-Perrache.

Les reports de la direction de la propreté (13,418 MF), ont trait à l'enlèvement des ordures ménagères (3,714 MF), à leur délestage (3,739 MF) et à leur incinération (2,284 MF), au déneigement des voies (0,681 MF), au recrutement de personnel intérimaire pour les périodes de vacances (0,461 MF) et à l'entretien des véhicules (1,894 MF).

Pour la direction de la voirie (2,140 MF), les crédits reportés en 1999 correspondent à des études (0,178 MF), au nettoyage du mobilier urbain (0,315 MF), à des travaux d'entretien de la voirie (0,108 MF), des ponts et tunnels (0,443 MF), à la maintenance des feux tricolores (1,066 MF)...

Délégation générale au développement urbain (59,799 MF) :

Le soutien à l'habitat adapté et au surcoût foncier représente un report de subventions de 12,597 MF. Les opérations programmées d'amélioration de l'habitat comptent pour 3,745 MF et le développement social urbain, pour 17,871 MF. La poursuite des actions menées par les observatoires du logement s'établit à 0,769 MF.

Les recherches de l'amélioration de l'environnement sonore (1,050 MF), les études sur l'air et les pollens (0,280 MF), la gestion des peuplements boisés (0,150 MF), l'engagement dans le projet nature de l'Yzeron (0,272 MF) et la participation à la construction d'un seuil sur le canal de Jonage (0,450 MF) constituent les principales actions justifiant un report de crédits de 3,236 MF pour la mission écologie.

En ce qui concerne les études sur le site Perrache-Confluent, 12,782 MF ont été reportés. Le solde des engagements pris, au titre de l'exercice 1998, en matière de déplacements urbains intervient à hauteur de 0,783 MF. Les reports concernant le déficit de la ZAC "du Fort" à Bron s'élèvent à 0,642 MF.

Pour la gestion en régie du tronçon nord du périphérique, 1,035 MF est nécessaire en complément de la prévision budgétaire inscrite au budget primitif pour subvenir aux dépenses jusqu'au mois de mars 1999.

Délégation générale au développement économique et international (2,199 MF) :

Les reports de la direction des affaires économiques et internationales (2,015 MF) correspondent à la mise en oeuvre du plan technopole, des études sur l'organisation de guichets d'accueil, la démarche de prospective d'agglomération du Grand Lyon (0,480 MF), un diagnostic de faisabilité sur l'implantation de multiplexes (0,211 MF), le soutien à la plate-forme de développement AEN (0,500 MF).

Pour la direction de l'action foncière (0,184 MF), il s'agit de reports de crédits pour le paiement de fouilles archéologiques et d'études géologiques (0,180 MF) ;

- Les propositions nouvelles -

En ce qui concerne les propositions nouvelles (539,238 MF), le budget supplémentaire absorbe l'indemnité exceptionnelle versée à la société Air Liquide en compensation du dommage subi par son déplacement, à la demande de la Communauté urbaine, pour permettre l'extension de la société SMI Koyo (82,700 MF). La prévision figurait initialement en investissement.

Les mouvements d'ordre atteignent 405,655 MF. Les cessions foncières à titre gratuit doivent être considérées comme des subventions d'équipement en nature. Les règles de la comptabilité publique et privée imposent que leur montant soit égal à la valeur historique d'acquisition des terrains par la communauté urbaine de Lyon, soit 120,966 MF. La M 14 permet d'étaler les subventions d'équipement sur 5 ans, la charge effective sur l'exercice 1999 est ainsi limitée à 40,589 MF. Le transfert du matériel au SDIS pour une valeur de 136,213 MF est neutralisé par une écriture d'ordre équivalente en recettes de fonctionnement.

Secrétariat général (0,538 MF) :

En ce qui concerne le réseau de ville, l'inscription des reports et propositions nouvelles permettra la réalisation des projets *in fine* à hauteur de 2 MF, ce qui correspond à la participation communautaire et aux subventions reçues des villes membres pour l'exercice 1998.

Direction de la communication (4,000 MF) :

Par délibération en date du 25 mars 1999, vous avez décidé de porter le montant des achats d'espaces publicitaires dans les clubs sportifs de 3 MF, initialement prévu au budget primitif, à 7 MF, ce qui suppose une inscription supplémentaire de 4 MF.

Direction générale des services (46,345 MF) :

Les ajustements de prévision budgétaire gérés par la direction des finances et du contrôle de gestion (46,345 MF), ont trait à des annulations sur exercice antérieur, d'écritures patrimoniales concernant des cessions de véhicules communautaires en 1998 (0,449 MF). Par ailleurs, on trouve la réaffectation de la provision (28,518 MF), constituée au budget primitif en prévision du décroisement de compétence avec le Département, concernant le SYTRAL et le SDIS pour un complément de financement nécessaire de 73,518 MF.

Délégation générale au développement économique et international (82,700 MF) :

En 1999, un transfert de la prévision budgétaire en section de fonctionnement est nécessaire pour le versement à la société Air Liquide d'une indemnité de 82,700 MF. Celle-ci avait été comptabilisée au budget primitif en section d'investissement au même titre que l'acquisition du terrain cédé par cette société à la communauté urbaine de Lyon, en vue de l'extension des activités de la société SMI Koyo.

- Les mouvements d'ordre (405,655 MF) :

Les mouvements d'ordre des cessions foncières s'équilibrent entre sections de fonctionnement et d'investissement.

Au budget supplémentaire sont constatées les régularisations d'écriture de sorties patrimoniales au titre de l'exercice précédent pour les ventes de véhicules du 24 décembre 1998, les cessions d'actions SEMIFAL et les cabines de péage du tronçon nord du périphérique vendues à la société AREA, soit au total 11,588 MF.

Pour l'exercice en cours, la poursuite de la liquidation de la société SEMIFAL se traduira par la vente des actions toujours en possession de la Communauté pour un montant équivalent à leur valeur initiale, soit 15,300 MF en recettes de fonctionnement et en dépenses pour leur sortie du patrimoine communautaire. De même, le transfert du matériel et des véhicules au service départemental d'incendie et de secours augmente la masse budgétaire de 136,212 MF sans pour autant en altérer l'équilibre dans la mesure où la M 14 prévoit la neutralisation des écritures de sortie d'inventaire à l'intérieur de chaque section.

En revanche, les cessions gratuites de terrains, considérées comme des subventions en nature, pèsent fortement sur le fonctionnement dans ce budget supplémentaire malgré l'étalement de la charge sur 5 ans qui, s'il limite les effets sur l'année 1999 à 40,589 MF, se répercute par ailleurs sur les exercices futurs.

Les cessions gratuites et les échanges de terrains sont comptabilisés au compte 674 100 pour 120,965 MF se décomposant comme suit :

- 70,274 MF correspondant à la valeur historique des terrains donnés à la ville de Lyon pour la réalisation du parc de Gerland,

- 24,146 MF pour le terrain donné à la société de lotissement RIC en échange d'un terrain cédé gratuitement par celle-ci, au budget annexe des opérations en régie directe, dans la ZAC "du Parc de Gerland",

- 25,827 MF représentant la valeur historique des terrains donnés au budget annexe des opérations en régie directe dans le cadre de la ZAC "de la Saulaie" à Oullins,

- 0,718 MF pour le terrain boisé donné à la ville de Dardilly au lieu dit "le Paisy".

Les sorties du patrimoine communautaire de ces immobilisations sont comptabilisées en recettes pour ordre de la section d'investissement.

Budget supplémentaire 1999 - budget principal - section de fonctionnement - dépenses (en F) - tableau n° 2 -

Directions	Reports	Propositions nouvelles	Total
Secrétariat général	535 958,20	537 500,00	1 073 458,20
dont :			
- mission prospective	261 625,20		261 625,20
- réseau de ville	213 940,00	537 500,00	751 440,00
- coopération décentralisée	60 393,00		60 393,00
Communication	1 356 805,15	4 000 000,00	5 356 805,15
Direction générale des services	30 855 349,88	46 345 353,54	77 200 703,42
Ressources humaines	659 210,00		659 210,00
Finances et contrôle de gestion	28 911 565,97	46 345 353,54	75 256 919,51
dont :			
- annulations sur exercice antérieur		449 238,39	449 238,39
- dépenses imprévues		-27 621 755,85	-27 621 755,85
- mouvements interbudgétaires	21 082 815,97		21 082 815,97
- SYTRAL : complément lié au décroisement		73 517 871,00	73 517 871,00
Systemes d'information et de télécommunication	1 284 573,91		1 284 573,91
Délégation générale aux services urbains et à la proximité	16 397 511,60	0,00	16 397 511,60
dont :			
- logistique et bâtiments	838 781,96		838 781,96
- propreté	13 418 234,00		13 418 234,00
- voirie	2 140 495,64		2 140 495,64
Délégation générale au développement urbain	59 798 974,02		59 798 974,02
dont :			
- surcoûts fonciers	12 597 492,00		12 597 492,00
- développement social urbain	17 870 570,73		17 870 570,73
- missions territoriales	14 247 593,42		14 247 593,42
- mission grands projets	1 062 383,00		1 062 383,00
Délégation générale au développement économique et international	2 199 110,50	82 700 000,00	84 899 110,50

dont :			
- affaires économiques et internationales	2 015 013,24	82 700 000,00	84 715 013,24
- action foncière	184 097,26		184 097,26
mouvements réels	111 143 709,35	133 582 853,54	244 726 562,89

mouvements d'ordre		405 655 450,55	405 655 450,55
- virement à la section d'investissement		81 000 000,00	81 000 000,00
- mouvements d'ordre cessions (régularisation 1998)		11 587 882,00	11 587 882,00
- mouvements d'ordre cessions foncières		257 178 044,46	257 178 044,46
- transfert immobilisations au SDIS		136 212 524,23	136 212 524,23
- échanges et/ou cessions gratuites		120 965 520,23	120 965 520,23
- mouvements d'ordre cessions titres SEMIFAL		15 300 000,00	15 300 000,00
- annuité charges à étaler (subventions exceptionnelles)		40 589 524,09	40 589 524,09
total budget	111 143 709,35	539 238 304,09	650 382 013,44

- Les recettes -

La réalisation des recettes de fonctionnement ayant, en 1998, dépassé de 145,508 MF les prévisions budgétaires, aucun report de recettes n'a été effectué.

Les propositions nouvelles s'élèvent à 503,628 MF.

Parmi les mouvements réels on constate :

- l'inscription des subventions reçues des communes membres du réseau des villes à hauteur de 0,537 MF réaffectés en dépenses de fonctionnement pour la réalisation des projets en cours,
- la contribution du SDIS à la charge de la dette communautaire contractée pour les équipements d'incendie et de secours pour 148,680 MF,
- la régularisation au vu des comptes 1998 de la participation des budgets annexes aux charges de structure (1,372 MF).

Les annulations sur exercice antérieur correspondent aux régularisations d'écritures de sortie de patrimoine effectuées à tort en 1998 (0,496 MF) et au réajustement de la contribution du budget principal à la gestion des eaux pluviales par le budget de l'assainissement au vu du constat 1998 (13,382 MF).

Les mouvements d'ordre représentent, quant à eux, 339,160 MF. Ils comportent la compensation des sorties de patrimoine des matériels et véhicules transférés au SDIS (136,212 MF) et le financement, par la section d'investissement, de la subvention à la société Air Liquide (82,700 MF) et des cessions gratuites supérieures à 1 MF (120,248 MF) au moyen de la procédure des charges étalées.

Budget supplémentaire 1999 - budget principal - section de fonctionnement - recettes (en F) - tableau n° 3 -

Directions	Reports	Propositions nouvelles	Total
Secrétariat général		537 500,00	537 500,00
dont :			
- réseau de ville		537 500,00	537 500,00
Finances et contrôle de gestion		163 930 775,65	163 930 775,65
- contribution du SDIS à la charge de la dette		148 680 000,00	148 680 000,00
- annulation sur exercice antérieur		13 878 401,65	13 878 401,65
- charges de structure des budgets annexes		1 372 374,00	1 372 374,00
mouvements réels		164 468 275,65	164 468 275,65

mouvements d'ordre		339 160 144,66	339 160 144,66
- mouvements d'ordre cessions foncières		136 212 524,23	136 212 524,23
- charges à étaler (subventions exceptionnelles)		202 947 620,43	202 947 620,43
total budget		503 628 420,31	503 628 420,31

II – SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses -

- Les restes à réaliser -

A la fin de l'année 1998, 498 MF en inscriptions de dépenses d'investissement ne sont pas réalisés. Cette enveloppe comptabilise pour 164 MF des annulations de crédits et pour 334 MF des engagements reportés sur l'exercice 1999.

Ces reports viennent ainsi augmenter de 13 % la prévision du budget primitif 1999 qui a été voté pour 2 569 MF. Par comparaison, ils sont inférieurs aux reports constatés à la fin de l'année 1997 (351 MF). Hormis la reconduction des inscriptions qui figurent en mouvements financiers pour le versement d'une avance de trésorerie de 1 MF et pour la restitution d'une part de la taxe locale d'équipement aux particuliers (0,49 MF) ; le solde, soit 332 MF, affecte les postes de dépenses opérationnelles.

Plus précisément, on constate qu'ils sont les plus élevés dans les domaines du développement économique (66 MF), les grands équipements d'agglomération (28 MF), les déplacements urbains (127 MF), la maintenance et le renouvellement (56 MF). Quelques indications sur leur nature peuvent être relevées ci-après.

Dans le cadre des interventions pour le développement des offres de sites, ce sont les acquisitions foncières qui n'ont pas encore fait l'objet de paiement : pour le programme général (8 MF) ou pour des opérations plus spécifiques. On citera dans ce cas l'achat des tènements rue des Bitumes à Feyzin induit par l'extension d'une unité de l'entreprise de Rhône-Poulenc (12 MF) ou à Lyon 9°, dans le quartier de Vaise pour la liaison de la place de Paris (2,25 MF). Les dépenses de travaux qui sont liées à des chantiers importants, font également l'objet de reconduction pour des sommes significatives ; par exemple pour le parc de Gerland à Lyon 7° (6,88 MF) et la construction, à Saint Priest, des bassins Minerve (6,65 MF).

Pour les grands équipements d'agglomération, un reliquat de prévision de 19 MF permet de poursuivre la construction de l'Ecole normale supérieure à Gerland en 1999. Les acquisitions de terrains et les études pour le projet de transfert du marché d'intérêt national à Corbas sont également identifiées dans le montant des reports pour 9 MF.

Le domaine des déplacements urbains concentre le plus de restes à réaliser avec 127 MF. Il s'agit des inscriptions pour le tronçon nord du périphérique (26,4 MF) et particulièrement pour les travaux de voirie engagés sur les échangeurs et la construction du deuxième tube de l'ouvrage qui vient d'être ouvert à la circulation. Ce sont aussi les inscriptions relatives au programme de voirie de proximité qui s'est déroulé tout au long de l'exercice (34 MF). Les opérations individualisées génèrent également des réinscriptions pour 30 MF. Pour les transports en commun, 11 MF de dépenses pour les aménagements de sites aux bénéficiaires du syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération (SYTRAL) sont reportés comme les participations restant à encaisser de notre partenaire (15,3 MF).

Le paiement du terrain de manœuvre aux abords de l'autoroute A46 sur la commune de Rillieux la Pape, lieu-dit Sermenaz est assuré sur l'exercice en cours, pour 10 MF, dans le cadre des interventions foncières de la Communauté urbaine.

Dans le domaine de la propreté, les engagements à honorer pour le programme des déchèteries sont comptabilisés pour un montant de 5 MF. Ils sont spécifiquement rattachés aux opérations de mise en conformité du centre d'enfouissement technique de Genas et à la valorisation du biogaz sur le site de Rillieux la Pape. Le paiement des grosses réparations des installations de l'usine d'incinération des ordures ménagères de Lyon-sud suppose aussi la reconduction d'un crédit de 2,75 MF.

Les crédits reportés pour les bâtiments communautaires (22,3 MF) sont essentiellement évalués en fonction des aménagements commandés sur les dépôts et les locaux des services urbains (9,5 MF), les facturations à venir pour la rénovation des installations électriques et la réorganisation du secrétariat général de l'hôtel de Communauté (3,8 MF), les interventions sur le domaine privé (4 MF) et le paiement des surfaces dans l'immeuble Le CLIP à Lyon 3° induit par la réorganisation des services engagée l'an passé (2,85 MF).

On note également qu'une somme de 10 MF abonde cette année la ligne relative au parc automobile de la communauté urbaine de Lyon pour les engagements 1998 et, notamment pour le renouvellement des bennes (5,3 MF) et des balayeuses (2,23 MF) de la direction de la propreté.

- Les propositions nouvelles -

Le développement économique et l'emploi :

Le budget primitif 1999 a répertorié pour 91 MF l'acquisition d'un tènement situé sur les communes d'Irigny et de Pierre Bénite et appartenant à la société Air Liquide confirmant ainsi la volonté exprimée par le conseil de Communauté en 1998 de favoriser l'extension de la société SMI Koyo et, par conséquent, la création d'emplois sur le territoire communautaire. L'imputation retenue à l'origine pour cette inscription (compte 21) doit être modifiée. En effet et, conformément à une nouvelle délibération du 8 juillet dernier, il s'agit de ne conserver, dans cette section, que le montant exact du terrain acquis c'est-à-dire 8,3 MF, frais de notaire inclus. Le solde de ce crédit, 82,7 MF, correspond à une indemnisation qui doit être enregistrée en section de fonctionnement au compte 674. Une proposition diminue donc de ce montant le crédit d'investissement correspondant.

Les grands équipements structurants d'agglomération :

Le 21 décembre 1998, l'assemblée délibérante a approuvé le principe de la conduite de l'opération de réhabilitation des locaux de l'école d'infirmières et d'assistantes sociales situés avenue Rockefeller à Lyon 8°. L'université Claude Bernard-Lyon I vient de confier à notre collectivité, par voie de convention le 9 juillet dernier, la maîtrise d'ouvrage des travaux urgents de mise en sécurité du bâtiment et les études techniques correspondantes. La dépense, pour 1999, est estimée à 1,5 MF, une participation de 0,5 MF est versée par l'université Lyon I.

Les déplacements urbains :

Le département du Rhône poursuit les acquisitions foncières sur le tracé du futur tronçon ouest du périphérique. La communauté urbaine de Lyon s'est engagée auprès du Conseil général à soutenir cette opération d'envergure en versant des avances pour le programme foncier et les études techniques. Un appel de fonds de 3,45 MF a été formalisé au début de l'année par notre partenaire. Il est donc souhaitable de mettre en place la dépense correspondante, sur un compte 27 pour régulariser ce dossier.

L'écologie urbaine :

En milieu d'exercice comptable, on peut estimer que le programme des travaux neufs engagés dans les dépôts de la direction de la propreté ne fera pas l'objet d'un mandatement total à la clôture budgétaire. C'est pourquoi, il vous est proposé de réduire, dès à présent, le crédit correspondant de 5,08 MF.

Les mouvements financiers :

Plusieurs propositions nouvelles affectent les mouvements financiers et, notamment des écritures pour ordre. Elles sont commentées dans la partie recettes de la section.

Budget supplémentaire 1999 - budget principal - section d'investissement - dépenses (en F) - tableau n° 4 -

Domaines	Reports	Propositions nouvelles	Total
Développement économique et emploi	66 281 795,19	- 82 700 000,00	- 16 418 204,81
offres de sites	54 441 339,92		54 441 339,92
opérations d'urbanisme à dominante économique	5 632 311,94		5 632 311,94
actions économiques	0,00	- 82 700 000,00	- 82 700 000,00
requalification ZI et reconquêtes des friches	6 208 143,33		6 208 143,33
Grands équipements d'agglomération	28 036 391,88	1 500 000,00	29 536 391,88
Déplacements urbains	126 551 730,71	3 449 600,00	130 001 330,71
tronçon nord du périphérique	26 412 299,76		26 412 299,76
voirie individualisée	29 638 149,57		29 638 149,57
actions de proximité	40 481 904,88		40 481 904,88
transports en commun	16 965 900,30		16 965 900,30
gestion du trafic	12 261 229,25		12 261 229,25
tronçon ouest du périphérique	0,00	3 449 600,00	3 449 600,00
exploitation du tronçon nord du périphérique	792 246,95		792 246,95
Habitat et politique de la ville	6 204 875,02		6 204 875,02
développement social urbain	6 204 875,02		6 204 875,02
Urbanisme	11 209 315,69		11 209 315,69
plan d'aménagement d'ensemble	1 862 737,26		1 862 737,26
ZAC travaux primaires	3 079 167,73		3 079 167,73
centralité et urbanisme commercial	5 138 248,56		5 138 248,56
avant-projets d'urbanisme	1 129 162,14		1 129 162,14
Aménagements d'espaces publics	12 227 566,73		12 227 566,73
Investissement foncier	17 724 945,55		17 724 945,55
réserves foncières	6 905 135,55		6 905 135,55
autres investissements fonciers	10 819 810,00		10 819 810,00
Ecologie urbaine	8 094 214,07	- 5 080 000,00	3 014 214,07
propreté	8 094 214,07	- 5 080 000,00	3 014 214,07
Maintenance et renouvellement	55 744 145,78		55 744 145,78
bâtiments	22 284 089,93		22 284 089,93
informatique	16 257 273,25		16 257 273,25
ouvrages d'art	4 316 241,71		4 316 241,71
meubles et matériels	2 764 487,93		2 764 487,93
véhicules	10 122 052,96		10 122 052,96
sous-total dépenses opérationnelles	332 074 980,62	- 82 830 400,00	249 244 580,62

mouvements financiers	1 492 458,48	353 470 983,66	354 963 442,14
TLE	492 458,48		492 458,48
avances aux mandataires	1 000 000,00		1 000 000,00
charges à étaler		202 947 620,43	202 947 620,43
sortie d'actif du bilan pour les biens remis au SDIS		136 212 524,23	136 212 524,23
réintégration des amortissements à la suite de transferts au SDIS		8 300 464,54	8 300 464,54
régularisation sur intégration de biens meubles dans l'actif		1 849 370,39	1 849 370,39
mouvement pour ordre contrepartie cessions foncières		3 764 240,00	3 764 240,00
sûreté budgétaire		326 764,07	326 764,07
dépôts et cautionnements reçus ou versés		70 000,00	70 000,00
total dépenses d'investissement	333 567 439,10	270 640 583,66	604 208 022,76

- Les recettes -

- Les restes à réaliser -

A la clôture 1998, les recettes d'investissement non encaissées représentent 966 MF, c'est-à-dire 20,6 % de la prévision ouverte du budget de l'année (4701 MF) :

- 465 MF sont reportés sur l'exercice 1999 : il s'agit surtout de mouvements financiers avec la reconduction du programme d'emprunt à long terme de 350 MF et les inscriptions indispensables à la régularisation des avances de trésorerie versées aux mandataires de la Communauté urbaine, soit 40 MF. Les autres écritures sont essentiellement liées aux participations restant à encaisser pour les opérations de déplacements urbains (46,8 MF), d'aménagement d'espaces publics (12,3 MF) et de développement social des quartiers (9 MF),

- 501 MF sont des annulations de prévision : une part importante concerne les recettes financières (468 MF) avec l'annulation de l'inscription du programme d'emprunt pour 322 MF et 110 MF constituant le virement de la section de fonctionnement.

Les reports opérationnels s'élèvent à 75,6 MF.

Les concours financiers reconduits du département du Rhône représentent 25,9 MF. Ils aident à l'aménagement du Rhône et aux mesures accompagnant la construction du tronçon nord du périphérique (14,5 MF), aux opérations de voirie individualisées telles que la rénovation du tunnel sous Fourvière (8 MF), à la construction du boulevard urbain "est" à Saint Priest (2,4 MF) et aux travaux réalisés par la Communauté urbaine sur les routes départementales (1 MF).

Pour la gestion du trafic, les recettes à encaisser du SYTRAL financent le programme des petits aménagements de voirie : elles font également l'objet d'un report significatif de 15,3 MF. Pour le même domaine d'interventions, l'Etat doit encore verser 3,4 MF pour les travaux du site propre de l'axe T 1 à Vaulx en Velin.

L'Etat est un partenaire également très impliqué dans les opérations menées par la Communauté urbaine pour le développement des quartiers DSU : 2,9 MF sont encore attendus pour des investissements programmés sur divers sites de l'agglomération. Les restes à réaliser pour la construction d'équipements non communautaires (2,25 MF) concernent surtout l'aménagement des espaces extérieurs de la cité Tony Garnier dans le quartier des Etats Unis à Lyon 8°, soit 2 MF.

Sur les 12,3 MF de reports de recettes pour les espaces publics, 11 MF sont des participations reçues pour des travaux confiés en mandat de maîtrise d'ouvrage par les communes.

- Les propositions nouvelles -

Les grands équipements d'agglomération :

On retrouve dans ce domaine la participation financière de 0,5 MF de l'université Claude Bernard pour le programme de mise en sécurité de l'école Rockefeller à Lyon 8°.

Les mouvements financiers :

En application de la loi du 3 mai 1996, relative aux services d'incendie et de secours, le conseil de Communauté a approuvé, le 21 décembre 1998, le principe d'une convention de transfert, à titre gratuit, des biens immobiliers nécessaires au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours. Pour ce nouvel établissement public, la mise à disposition des biens et la prise en charge de l'encours du capital résiduel, emprunté par notre collectivité, au titre du service incendie, doivent être retranscrits dans les écritures comptables du budget 1999.

Il s'agit, tout d'abord, d'enregistrer la sortie patrimoniale des biens cédés pour leur valeur nette comptable (crédit comptes 20 et 21 - débit compte 675) et la réintégration des amortissements correspondants (8,3 MF) (débit compte 28 - crédit comptes 20 et 21). L'ensemble de ces écritures pour ordre aboutit à déterminer une différence sur réalisation négative de 136,21 MF (débit compte 19 - crédit compte 776).

Les mouvements financiers retracent également des opérations foncières d'échanges de terrains, des cessions gratuites ou en paiement échelonné : on retrouve pour chaque opération détaillée ci-après les mouvements pour la sortie patrimoniale des biens, le montant des créances et des annuités résultant de certaines ventes, les différences sur réalisation qui font aussi l'objet d'écritures dans la section de fonctionnement.

Les échanges d'immobilisations sont assimilés à des cessions et acquisitions à titre gratuit. Les cessions à titre gratuit consistent à enregistrer, en recettes d'investissement, la sortie des biens du patrimoine communautaire et à constater, en dépenses de fonctionnement, le versement d'une subvention d'équipement en nature, pour leur valeur historique.

Ainsi, les propositions nouvelles effectuées dans ce cadre répertorient :

- l'échange de tènements avec la société Ric lotissement. Les parcelles cédées à Lyon 3° pour un montant de 7 MF sont sorties au bilan du budget principal pour une valeur historique de 24,15 MF. Le bien reçu intègre le périmètre de la ZAC "du Parc de Gerland" à Lyon 7° pour 7,20 MF. Les écritures comptables retracent donc la cession gratuite par le budget principal d'un montant de 24,15 MF et une acquisition, à titre gratuit, au budget annexe des opérations en régie directe, pour une valeur de 7,2 MF,

- l'intégration dans le budget annexe, à titre gratuit, de terrains acquis pour 25,83 MF qui concernent la première tranche de la ZAC "de la Saulaie" à Oullins, et aboutit à constater une subvention en nature du budget principal au budget annexe des opérations en régie directe de 25,83 MF,

- les cessions foncières à titre gratuit au bénéfice de la commune de Dardilly pour une parcelle lieu-dit "le Paisy" : acquise pour 0,718 MF, sa valeur vénale est estimée au moment de la cession à 0,72 MF et de la ville de Lyon pour les terrains qui entrent dans le périmètre du futur parc de Gerland à Lyon 7°. Il s'agit également de prévoir la sortie du bien de l'actif pour sa valeur historique et d'enregistrer la subvention en nature correspondante, soit 70,274 MF en section de fonctionnement. La valeur vénale des terrains cédés gratuitement est estimée aujourd'hui à 50,617 MF,

- des ventes en paiement échelonné au bénéfice de la ville de Caluire et Cuire pour des parcelles chemin de Wette Faÿs, rue Pierre Terrasse et avenue du Général Leclerc. Les inscriptions qui vous sont proposées permettent le paiement de l'annuité 1999 qui représente globalement 0,62 MF et en dépenses enregistrent la créance totale de la commune pour 2,9 MF. Pour ces ventes, une plus-value de 0,813 MF sera constatée en fin d'exercice budgétaire,

- deux échanges fonciers dans le cadre du plan d'aménagement d'ensemble Mi-Plaine à Saint Priest : il est uniquement nécessaire d'augmenter la prévision budgétaire en dépenses et en recettes d'investissement pour constater l'entrée de ces nouveaux terrains dans le patrimoine communautaire (+ 0,864 MF).

Comme pour les ventes ou les acquisitions foncières, les autres cessions d'immobilisations (matériels, véhicules et titres de participation) donnent lieu à des écritures d'ordre de sortie patrimoniale et de différences sur réalisation. Dans ce cadre, des propositions nouvelles régularisent les sorties au bilan résultant de ventes enregistrées en 1998 au compte 775. Il s'agit de cession de cabines de péages (1,35 MF), d'abris de cantonniers et de véhicules qui génèrent une plus-value (0,035 MF). Ces propositions permettent également la correction sur l'exercice 1998, des écritures de sortie patrimoniale pour des ventes de véhicules constatées par un titre émis sur l'exercice en cours (0,49 MF) et la modification de la moins-value qui en résulte (0,45 MF), elles enregistrent la reprise des titres de participation à la SEMIFAL pour le montant identique au capital souscrit en 1990, soit 25,5 MF.

En 1998, une avance de 10,99 MF a été versée au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe. Elle peut faire l'objet aujourd'hui d'un remboursement partiel à hauteur de 7,7 MF compte tenu d'un report de 5,5 MF et d'un excédent constaté pour ce budget annexe de 2,2 MF. Cette recette nouvelle est enregistrée en mouvement réel au compte 27.

L'affectation de l'excédent de fonctionnement dégagé à la fin de l'exercice 1998 est proposé en recettes pour 331,6 MF.

L'équilibre du budget supplémentaire 1999 permet une diminution du programme d'emprunt de 154,8 MF en recettes.

Budget supplémentaire 1999 - budget principal - section d'investissement - recettes (en F) - tableau n° 5 -

Domaines	Reports	Propositions nouvelles	Total
Développement économique et emploi	3 873 462,40		3 873 462,40
offres de sites	3 873 462,40		3 873 462,40
opérations d'urbanisme à dominante économique	0,00		0,00
actions économiques	0,00		0,00
requalification ZI et reconquêtes des friches	0,00		0,00
Grands équipements d'agglomération	0,00	500 000,00	500 000,00
Déplacements urbains	46 772 468,24		46 772 468,24
tronçon nord du périphérique	14 490 000,00		14 490 000,00
voirie individualisée	11 447 502,80		11 447 502,80
actions de proximité	472 350,00		472 350,00
transports en commun	18 659 841,00		18 659 841,00
gestion du trafic	1 702 774,44		1 702 774,44
tronçon ouest du périphérique	0,00		0,00
exploitation du tronçon nord du périphérique	0,00		0,00
Habitat et politique de la ville	9 111 825,51		9 111 825,51
développement social urbain	9 111 825,51		9 111 825,51
offices d'HLM	0,00		0,00
Urbanisme	2 670 285,26		2 670 285,26
plan d'aménagement d'ensemble	1 870 285,26		1 870 285,26
ZAC travaux primaires	650 000,00		650 000,00
centralité et urbanisme commercial	150 000,00		150 000,00
terrains d'urbanisme	0,00		0,00
avant-projet d'urbanisme	0,00		0,00
Aménagements d'espaces publics	12 325 752,00		12 325 752,00

Maintenance et renouvellement	927 441,42		927 441,42
bâtiments	927 441,42		927 441,42
sous-total recettes opérationnelles	75 681 234,83	500 000,00	76 181 234,83
Mouvements financiers	390 143 478,55	270 140 583,66	660 284 062,21
dette long terme	350 000 000,00	-154 800 000,00	195 200 000,00
régularisation avances (hors mandat foncier TNP)	40 143 478,55		40 143 478,55
remboursement avance au BAOURD		7 698 055,18	7 698 055,18
charges à étaler		40 589 524,09	40 589 524,09
virement de la section de fonctionnement		81 000 000,00	81 000 000,00
régularisation sur intégration et sortie d'actif de biens meubles		2 706 264	2 706 264
sortie d'actifs du bilan pour les biens remis au SDIS		136 212 524,23	136 212 524,23
réintégration des amortissements à la suite des transferts au SDIS		8 300 464,54	8 300 464,54
reprise de titres de participations de la SEMIFAL		25 500 000,00	25 500 000,00
différence sur réalisation positive sur cession d'actifs		483 988,39	483 988,39
mouvement pour ordre contrepartie des acquisitions foncières à titre gratuit		122 449 763,23	122 449 763,23
total recettes d'investissement	465 824 713,38	270 640 583,66	736 465 297,04

B - Propose de délibérer comme suit ;

Vu ledit budget supplémentaire ;

Vu ses délibérations en date des 21 décembre 1998 et 25 mars 1999 ;

Vu la convention passée avec l'université Claude Bernard-Lyon I le 9 juillet 1999 ;

Vu la loi du 3 mai 1996 ;

Oùï l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1999 du budget principal, arrêté à la somme de 2 050 142 006,54 F, tant en dépenses qu'en recettes.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable public, cette approbation porte sur les montants à l'échelon du chapitre dans chacune des sections, le budget étant voté en M 14 par nature.

3° - Décide de :

a) - l'affectation de 331 647 348,03 F d'excédent de clôture de fonctionnement à la couverture du déficit de clôture de l'investissement,

b) - l'attribution des subventions et fonds de concours à des tiers tels qu'ils apparaissent dans l'état annexé au document budgétaire.

4° - Autorise monsieur le président à solliciter auprès des organismes prêteurs, les emprunts à réaliser pour assurer la trésorerie et les moyens de paiement sur l'exercice 1999.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,